

Sensibilisation à la sûreté de site (OIV ou appartenant à un SAIV)



Compétences Développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté par une implication accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance des collaborateurs, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Destinée aux personnes travaillant dans des entreprises exposées à des risques de sûreté, en particulier celles appartenant à un secteur d'importance vitale.

Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre la sûreté des installations d'importance vitale ;
- Organisation et responsabilités en matière de sûreté
- Présentation des textes de références (IG 6600, plan VIGIPIRATE), des mesures génériques de prévention et de réaction ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Entretien de la vigilance de tous.



Une attestation individuelle de formation en français est fournie à l'issue .



DUREE : 4 heures

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS : aucun

Références

Code de la défense
IG 6600 du
FRANCE 07/01/14(SGDSN)
PLAN VIGIPIRATE
(12/2016)